



## Cercle de Tir de Beloeil ASBL

Extraits du règlement d'ordre intérieur (ROI)

- L'adhésion au CTB sera définitive après réception de tous les documents utiles et validés ainsi que de la perception de la cotisation.

- Les tireurs sont tenus de se conformer à la législation sur les armes (acquisition, transport, détention....)

- L'accès au pas de tir est réservé aux membres majeurs porteurs d'une carte d'affiliation à l'URSTBF et en règle de cotisation après inscription au registre des présences.

est réservé aux membres mineurs de + de 16 ans pour le tir à la munition.22 sous la surveillance d'un moniteur et de la personne qui a autorité sur lui.

- Ouverture du stand : le jeudi de 16h à 20 h
  - le vendredi de 16h à 20h
  - le samedi de 13h à 19h
  - le dimanche de 9h à 12h30

Des heures et jours d'ouverture exceptionnels peuvent être décidés par le CA.

-Armes et munitions autorisées : Armes détenues légalement accompagnées des documents

- Armes de poing tout calibre
- Carabines 22 LR et Magnum, à air comprimé
- Armes anciennes (poudre noire)
- Munitions à tête molle uniquement

- Manipulation des armes : uniquement au pas de tir et en respectant toutes les règles de sécurité en vigueur dans le club (Réf aux procédures habituelles du club-examen pratique LTS).

-Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées avant et pendant le tir, d'être sous l'emprise de substances illicites et de s'adonner à une quelconque méthode de dopage.

- Le propriétaire d'une arme est civilement et pénalement responsable des accidents occasionnés par le non-respect du ROI, des lois, des décrets. Il est pécuniairement responsable des dégâts occasionnés aux infrastructures.

- Le CTB est un lieu de courtoisie, de camaraderie, de respect, de bonne tenue. Toute discrimination religieuse, philosophique, politique, sexiste raciale ne sont pas de mise.

- Chaque membre a le droit d'inviter occasionnellement une personne étrangère au club

Si elle est porteuse d'une licence, elle peut s'adonner au tir sous la responsabilité de son chaperon ou un responsable du club.

Si pas de licence, le tir à air est vivement conseillé surtout la présence d'un moniteur.

- Respecter la charte d'éthique sportive de la fédération Wallonie-Bruxelles.

Tout manquement grave au ROI, à la violation de la loi sur les armes à un comportement inadéquat sera sanctionné par des mesures disciplinaires allant de l'avertissement à l'exclusion définitive selon la gravité de la faute.

Le commissaire de tir est la seule autorité compétente sur le pas de tir et se soumettre à ses injonctions est une obligation.

Tout tireur manifestant un manque évident de contrôle ou de maîtrise de son arme devra se soumettre à une remise à niveau par un moniteur.

Le texte intégral du ROI peut être fourni sur simple demande.

Le CA

